



LES CADEAUX SONT DEJA LA !

LE DECODEUR HD 1 000 FCFA TTC* + 2 MOIS A LA FORMULE ACCESS PARABOLE ET INSTALLATION OFFERTES

Récépissé N°598/2021RDJ/C19/SAAP du 20/08/2021

400FCFA

La Voix du Consommateur

CONTACTS DE LA RÉDACTION - Tél : 237 6 99 52 87 06 – 6 71 04 24 12- Informer et Former ... Notre mission

DISTRIBUTION DE L'ÉLECTRICITÉ

2350 agents sans salaire depuis 4 mois



De nombreux abonnés se plaignent de la multiplication de contrôles abusifs et des coupures au poteau sans notification par des agents qui veulent se faire payer sur le dos des ménages. Selon des témoignages recueillis auprès de certains de ces agents "le retard de paiement de leurs salaires est l'une des conséquences graves qui pousse certains d'entre eux à racketter". Les entreprises ENEO et Emploi Services ont contactées mais leurs réactions restent attendues.

Page 3

PROJET DE BUDGET 2026

Forte hausse d'impôts directs sur les ménages



Les recettes internes projetées à 5 887 milliards seront adossées en majorité sur les impôts et droits de douane.

Pages 5&6

EXPÉRIENCE CLIENT

Deuxième édition Caravane qualité de Seb Cameroun



Pages 9&10

CLIMAT DES AFFAIRES

Pages 7&8

La morosité ambiante inquiète le Gecam

EMPLOI

Les travailleurs face aux retards et arriérés de salaire

Par Ghislaine Deudju

Tout travail mérite une rémunération

Selon la loi, le salaire doit être payé dans un délai de 8 jours après le mois qui donne droit au salaire.

Les travailleurs du secteur privé au Cameroun, sont très souvent confrontés aux retards et arriérés de salaire. Cela dit, les entreprises qui les emploient ne respectent pas souvent la démarche de paiement de salaire telle qu'élaboré par le code du travail. Pourtant l'article 68 alinéa 2 du code de travail précise que « *des paiements mensuels doivent être effectués au plus tard 8 jours après la fin du mois de travail qui donne droit au salaire* ». Mais au regard de cette loi, l'on constate que cette application n'est pas respectée, car chaque fin de mois est un « casse-tête » pour les travailleurs. Nombres d'employés rencontrés reçoivent souvent leur salaire deux ou trois jours voire plus après ce délai écoulé. « *Le mois dernier, j'ai reçu mon salaire le 20 mars, pourtant c'était prévu tomber le 8 mars* » explique Gustave Eben, commercial. Face à cette situation, les juristes du droit du travail, considère ce paiement tardif comme un « retard de salaire ».

Le retard de salaire selon les juristes est constaté quelques jours après la date de paiement du salaire tel fixé par la loi. Autrement dit, lorsque le salaire n'est pas versé dans les huit jours indiqué par la loi. Cependant, bien que la loi définit le paiement de salaire dans ces détails, les juristes indiquent que le retard et le paiement de salaire sont tous les deux synonymes selon la loi. Puisque ces deux maux ne respectent pas le délai indiqué par la loi, précise-t-on. Toutefois, une distinction est quand même autorisée entre les deux, puisque l'un est observé après plusieurs jours et l'autre après un ou deux mois, nous faisons savoir. « *Si un employé est prévu être payé le 8 février, et qu'il ne perçoit pas son salaire dans ce jour, et que le mois suivant son salaire du 8 février ne lui est pas reversé, dans ce cas on constate un arriéré de salaire* », affirme Robert Nintcheu, avocat conseil.

Hormis le fait que l'employé est tenu de percevoir son salaire au plus tard 8 jours après le mois qui donne droit au salaire, il peut aussi selon le code du travail être



payé par quinzaine. Dans l'article 68 alinéa 1 du code de travail, « *après 15 jours l'employé peut voir son employeur pour avoir un acompte...* », Précise l'article.

GABRIEL MARIE CHAMEGHEU

« Il faut saisir un inspecteur de travail »

Le professeur de droit de travail se prononce sur les différends entre employé et employeur en cas de retard ou d'arriérés de salaire.

Que doivent faire les employés en cas de retard ou arriérés de salaire ?

En cas de retard ou d'arriérés de salaire, la procédure à suivre consiste d'abord à saisir l'inspecteur de travail qui devra convoquer l'employeur et entendre les deux parties. Par la suite il devra chercher à les concilier. Si les deux parties conviennent à un accord devant l'inspecteur du travail et qu'il s'arrête à ce niveau, l'inspecteur peut demander à l'employeur de payer le salaire ou de trouver un terrain d'entente. Si l'inspecteur ne parvient pas à concilier les deux parties, alors il peut dresser un procès-verbal de non conciliation, lequel permettra au travailleur de saisir le juge compétent et ce dernier décidera du montant de salaire que le travailleur réclame. Et la loi est claire là-dessus ci le montant réclamé est inférieur à 10 millions alors il saisit le tribunal de première instance (TPI), s'il est supérieur à 10 millions il saisit le tribunal de grande instance (TGI). Et, le juge en ce moment-là va statuer sur la tranche et va sans doute ordonner à l'employeur de verser le salaire du travailleur.

Est-ce que l'employeur doit renvoyer son employé parce qu'il a porté plainte pour arriérés de salaire ?

Non. Et, ce genre de renvoi est qualifié de licenciement abusif. Comme pour dire que l'employeur se cache derrière un mobile fallacieux pour essayer de renvoyer un travailleur qui est dans son droit. Il faut le dire, il existe en principe deux types de licenciement illégitime. Il s'agit du licenciement



abusif et le licenciement irrégulier. Il est donc abusif lorsque le mobile n'est pas fondé, lorsque le mobile n'est pas juste. Alors il est régulier lorsque l'employeur n'a pas respecté la procédure de licenciement par exemple lorsqu'il n'a pas respecté le préavis. Dans le cas d'espèce, quand le travailleur revendique son salaire, l'employeur ne saurait se cacher derrière cette revendication pour justifier le licenciement du travailleur. Le juge qualifie généralement cette action de licenciement abusif. Alors le travailleur devra être indemnisé, il devra être dédommagé.

Est-ce que le fait de ne pas payer le 13ème mois est considéré comme un arriéré de salaire ?

En principe le 13ème mois rentre dans ce que la loi appelle la gratification. Les gratifications il en existe deux types il y a ce qu'on appelle la gratification de libéralité qui dépende de la volonté de l'employeur et les gratifications qui sont détenus sur la base des conventions collectives c'est-à-dire des représentants des travailleurs et des employeurs. Cependant la gratification

devient obligatoire à partir du moment où trois conditions sont réunies. Il faudrait que la condition de généralité lorsque la gratification est servie à l'ensemble des travailleurs. La deuxième condition il faudrait que la condition soit constante c'est-à-dire que l'employeur à l'habitude de servir cette gratification. Et en fin il faudrait que la condition de fixité soit remplie, c'est-à-dire que le montant est déjà connu à l'avance par chaque travailleur. Donc, le montant n'est pas fixé au gré de l'employeur. Quand ces trois conditions sont réunies, alors la gratification devient une obligation. En principe le 13ème mois est souvent donné en décembre pour permettre aux employés de passer de bonne fête de fin d'année.

Comment un ancien employé d'une entreprise peut-il s'arranger pour réclamer des arriérés de salaire à son ancien patron ?

L'article 74 alinéa 1er du code de travail indique que l'action en paiement de salaire se prescrit en trois ans c'est-à-dire que le travailleur doit saisir l'instance compétente pour revendiquer le paiement de son salaire dans un délai de trois ans maximum où le salaire lui est dû. Ceci est la position de la loi, on a l'impression que c'est une prescription extinctive mais la jurisprudence ne la reconnaît pas ainsi. Il indique entre autres que si le travailleur revendique son salaire même après 5 ans et si l'employeur avoue qu'effectivement c'est le cas alors il sera tenu de le faire. Donc pour dire que le travailleur dont le salaire n'a pas été payé, peut toujours dans le délai de trois ans saisir l'inspecteur qui va enjoindre son employeur de lui verser son salaire. Il faut aussi préciser que les primes d'indemnités liées à la rupture du contrat de travail sont assimilées aux salaires

Propos recueillis par Ghidre

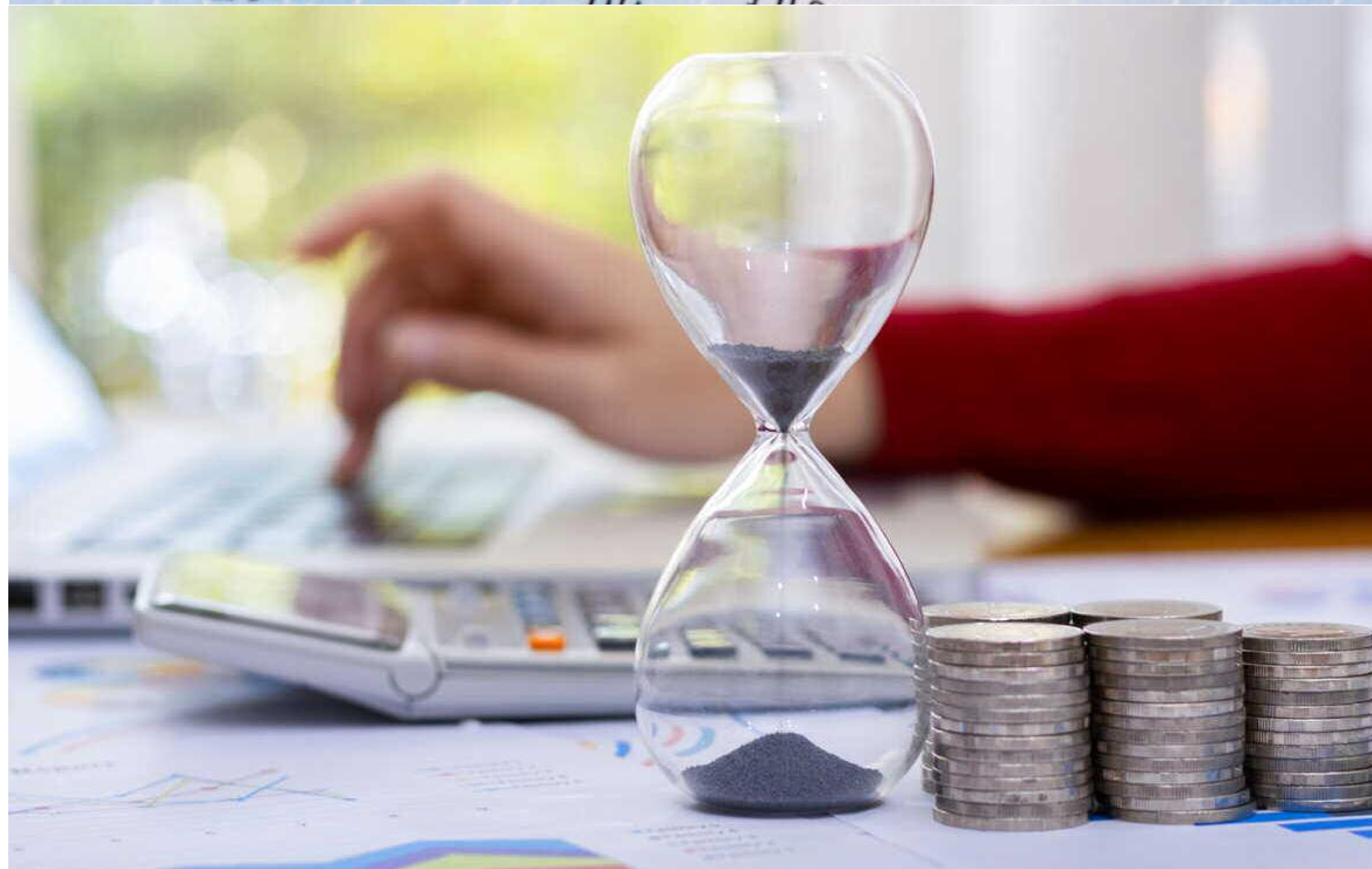
LES CONSÉQUENCES DU RETARD DE PAIEMENT DES SALAIRES

Le retard de paiement des salaires peut avoir de graves conséquences à la fois pour les employés et pour les entreprises

En effet, lorsque les salaires ne sont pas versés à temps, cela peut causer du stress financier et du mécontentement parmi les employés. Ces derniers se retrouvent dans une situation difficile, ne pouvant pas compter sur un revenu régulier pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. Cette incertitude financière peut entraîner des tensions au sein du foyer, ainsi qu'une baisse de la qualité de vie.

De plus, le retard de paiement des salaires peut également influencer négativement la motivation et l'engagement des employés. En effet, lorsque ces derniers ne sont pas rémunérés à temps pour leur travail, ils peuvent se sentir dévalorisés et peu considérés par leur employeur. Cette situation peut entraîner une baisse de la satisfaction au travail, une perte de confiance envers l'entreprise et même une envie de quitter l'organisation pour trouver un emploi plus stable et mieux rémunéré.

Outre les conséquences sur le moral des employés, le retard de paiement des salaires peut également avoir des conséquences juridiques pour l'entreprise. En vertu de la législation du travail, les employeurs



sont tenus de payer les salaires à temps. Le non-respect de cette obligation peut entraîner des amendes et des pénalités pour l'entreprise, en plus des éventuelles poursuites judiciaires de la part des employés mécontents. Ces derniers peuvent se tourner vers les tribunaux pour réclamer le paiement de leurs salaires, ainsi que des dommages et inté-

rêts pour le préjudice subi.

Enfin, le retard de paiement des salaires peut également avoir des effets néfastes sur la réputation de l'entreprise. Les employés mécontents peuvent partager leurs expériences négatives avec d'autres personnes, que ce soit dans leur cercle professionnel ou personnel. Ces témoignages néga-

tifs peuvent rapidement se propager et porter préjudice à l'image de l'entreprise. Les potentiels futurs employés peuvent être dissuadés de rejoindre une organisation qui ne respecte pas ses obligations envers ses employés, ce qui peut entraîner des difficultés de recrutement et de rétention des talents.

RECONSTRUCTION DE LA ROUTE NGAOUNDÉRÉ - GAROUA

Le ministre Nganou Djoumessi s'explique...



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland
MINISTRY OF PUBLIC WORKS

26 NOV 2025
Yaoundé, le

N° 1847/CP/MINTP

COMMUNIQUE PRESSE

Le Ministre des Travaux Publics communique :

« Suite aux allégations de certains journaux affirmant que les attributions des cinq (05) lots des travaux de reconstruction de la route Ngaoundéré-Garoua (242 km) ont entraîné la perte de milliards de FCFA à l'Etat du Cameroun, le Ministre des travaux Publics, Maître d'Ouvrage, Emmanuel NGANOU DJOUMESSI tient à porter à l'opinion nationale et internationale ce qui suit :

1. Sur le financement du projet

La Banque Africaine de Développement (BAD), Partenaire Technique et Financier (PTF) a approuvé un financement d'un montant de 216,8 milliards de FCFA destiné à la reconstruction de l'axe routier Ngaoundéré-Garoua dans le cadre du Programme d'Appui au Secteur des Transports-Phase 4 ;

2. Sur la procédure de passation des marchés

Le Bailleur de Fonds après avoir autorisé le recours aux Actions Anticipées d'Acquisitions, a donné son avis de non-objection sur le projet de Dossier d'Appel d'Offres (DAO) le 09 décembre 2024. Le projet est alors divisé en cinq (05) lots, pour réduire les délais de réalisation des travaux.

3. S'agissant des entreprises attributaires

En conséquence, un Appel d'Offres International Ouvert a été lancé, le 13 décembre 2024 pour la sélection des entreprises des travaux. Les offres, reçues le 13 février 2025, ont été examinées par les Commissions Nationales compétentes de Passation des Marchés, à savoir la Commission Spéciale de Passation des Marchés des Projets à Financement Conjoint, logée au Ministère des Travaux Publics et la Commission Centrale de Contrôle des Marchés des Travaux Routiers, logée au Ministère des Marchés Publics, conformément au Code des Marchés et aux Directives du Bailleur. Le rapport qui en a résulté a été transmis au Bailleur, le 07 août 2025, afin qu'il apprécie la qualité des analyses et des conclusions, pour donner son avis de non-objection ;

4. Sur la signature des marchés et la mobilisation des entreprises

Le 02 septembre 2025, le Partenaire Technique et Financier, BAD, a donné son avis de non-objection sur les propositions d'attribution issues du rapport présenté par les Commissions Nationales. A l'issue de ce processus, les entreprises suivantes ont été retenues sur les différents lots :

- Lot 1, Ngaoundéré-Bas de la Falaise (50 km), Entreprise CGCOC GROUP ; 46 058 144 793 FCFA TTC ;
- Lot 2, Bas de la Falaise-Pont de Keroua (39 km), Entreprise China Harbour Engineering Company Ltd (CHEC) ; 34 807 741 248 FCFA TTC ;
- Lot 4, Pont de Salah-Entrée village Ouro André (56 km), Entreprise China First Highway Engineering (CFHEC) ; 23 911 833 000 FCFA TTC ;
- Lot 5, Entrée village Ouro André-Pont sur la Benoué (56 km), Entreprise China International Water & Electric Corp (CWE) ; 31 091 169 134 FCFA TTC.

Le lot 3, Pont de Keroua-Pont de Salah (77 km), quant à lui, fait l'objet d'un recours introduit par un soumissionnaire. L'examen dudit recours est en cours par le Partenaire Technique et Financier, après l'avis du régulateur, l'Agence de Régulation des Marchés Publics.

Les attributions ont été guidées par les critères de qualification définis dans le DAO validés par les Commissions Nationales, approuvés par le Partenaire Technique et Financier. Les entreprises attributaires sont celles dont les offres se sont révélées conformes au plan technique et les moins-disantes au plan financier.

Les marchés des quatre (04) entreprises qui ne sont pas concernées par le recours en instance, ont reçu l'avis de non-objection du Partenaire Technique et Financier. Leur signature a été effective le 19 novembre 2025. La mobilisation des dites entreprises est effective dans la zone d'influence du projet, avec les études d'exécution, l'installation des bases-vies, l'identification des sites d'emprunts des matériaux, les activités de maintien de la circulabilité de l'axe.

L'appui financier consenti par la BAD est largement en deçà de celui jadis proposé de 282,68 Milliards de F CFA par un autre partenaire financier.

5. S'agissant des autres investissements couverts par ce financement

Outre la reconstruction des routes, l'appui financier de la BAD, Bailleur de fonds, couvre les investissements de bonification que sont :

- l'aménagement de 15 km de voiries urbaines dans les villes traversées (5 km à Ngaoundéré, 2,5 km à Mbé, 2,5 km à Gamba, 2,5 km à Gouna, et 2,5 km à Ngong) ;
- l'aménagement de 263 km de routes communales identifiées avec le concours des autorités locales ;
- la réalisation d'un audit technique, organisationnel et du patrimoine du MATGENIE ;
- l'évaluation technique, institutionnelle et du modèle financier du Laboratoire National de Génie Civil (LABOGENIE) ainsi que du cadre réglementaire d'exercice des missions géotechniques au Cameroun ;
- l'étude en vue de l'optimisation de l'exploitation du port fluvial de Garoua et de la navigabilité du fleuve Bénoué ;
- l'étude architecturale et technique en vue de la construction du pôle technologique de l'Ecole de Génie Chimique et Minérale (EGCIM) de l'Université de Ngaoundéré ;
- l'élaboration d'une stratégie, d'un modèle financier et d'un plan de mise en œuvre en vue du développement des usines-écoles de l'EGCIM de l'Université de Ngaoundéré.

Le Ministre des Travaux Publics dénonce fermement ces publications malveillantes qui tendent à discréditer les Commissions Nationales de Passation des Marchés, dont les conclusions ont été approuvées par le Partenaire Technique et Financier. Il renouvelle la gratitude du Maître d'Ouvrage au Partenaire BAD, pour son constant concours aux efforts du développement infrastructurel routier du Cameroun.

Le Ministre des Travaux Publics demande aux médias intéressés de s'informer en recourant aux adresses que sont : la page Facebook (Ministère des Travaux Publics du Cameroun), le compte X @MintpGov et la chaîne YouTube officielle du Ministère des Travaux Publics. Il leur est loisible de demander des rencontres avec les responsables du MINTP.

Enfin, le Ministre des Travaux Publics rassure l'opinion nationale et internationale quant à la capacité des entreprises retenues à reconstruire cet axe routier d'importance stratégique, dans le respect des engagements politiques du Chef de l'Etat, Son Excellence Paul BIYA ».-

26 NOV 2025

Yaoundé, le

Le Ministre des Travaux Publics.



Emmanuel NGANOU D.

CAMEROUN

Le gouvernement présente un projet de budget 2026 de 8 816,4 milliards F aux députés



Au Cameroun, le projet de loi de finances 2026 a été présenté mercredi par le Premier ministre Joseph Dion Ngute à l'Assemblée nationale. Pour 2026, l'enveloppe s'élève à 8 816,4 milliards FCFA, soit une hausse de 14 % par rapport à 2025.

Très attendu, le projet de loi de finances 2026 a été dévoilé devant les députés par le Premier ministre, Joseph Dion Ngute. Le texte, qui porte le budget de l'État à 8 816,4 milliards FCFA, marque une progression notable par rapport aux 7 335,9 milliards FCFA de l'exercice 2025, soit 14 % d'augmentation.

Le budget général

atteint quant à lui 8 683,9 milliards FCFA, en hausse de 13 %. Les Comptes d'Affectation Spéciale connaissent une évolution spectaculaire : +98,1 %, pour atteindre 132,5 milliards FCFA, signe d'une volonté d'encadrer plus efficacement certains financements ciblés.

Des recettes en hausse, tirées par la fiscalité et les produits extractifs

Les recettes internes sont projetées à 5 887 milliards FCFA, soutenues principalement par les impôts et droits de douane (4 889,5 milliards), les recettes pétrolières et gazières (523,7 milliards), les recettes non fiscales (400 milliards) et les

dons (73,8 milliards).

Cette configuration témoigne d'une stratégie axée sur l'élargissement de l'assiette fiscale et la dynamisation des performances douanières, tout en capitalisant sur le potentiel du secteur extractif.

Le Budget d'Investissement Public (BIP) représente 35,7 % des dépenses primaires et 22,8 % du budget de l'État, un léger recul par rapport à 2025, mais qui confirme la priorité donnée aux projets structurants.

Des innovations marquantes : femmes, jeunes et gouvernance

Parmi les mesures phares, le gouverne-

ment propose la création d'un Fonds Spécial pour l'autonomisation économique des femmes et l'emploi des jeunes, doté de 50 milliards FCFA. Une initiative qui répond à la pression sociale croissante pour des politiques inclusives et créatrices d'opportunités.

Le texte prévoit également une réorganisation des dotations des institutions de souveraineté, ainsi que la scission du Fonds de reconstruction des régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, dans l'objectif affiché d'améliorer l'efficacité et la traçabilité des actions.

Par Marturin
ATCHA/Actu
Cameroun

CAMEROUN – BUDGET 2026

Ce que personne ne vous explique clairement

En analysant les premières lignes du Projet de Loi de Finances 2026, une réalité saute aux yeux : notre pays entre dans une zone de turbulences budgétaires majeures, mais le discours officiel tente d'enrober la vérité.

Voici ce qu'il faut retenir – calmement, lucidement, stratégiquement :

1. Un budget en croissance... mais un État qui s'endette davantage

Le budget 2026 augmente de +1 080 milliards FCFA, soit +14 %.

Sur le papier, c'est impressionnant.

➡ Mais derrière cette hausse, l'État reconnaît un besoin de financement historique : 3 104 milliards FCFA.

C'est le signe d'un modèle économique qui ne parvient plus à s'autofinancer.

2. Déficit explosif : 631 milliards FCFA

Le déficit double presque en un an :

➡ 309,9 milliards (2025)

➡ 631 milliards (2026)

Ce n'est pas une petite variation : c'est un signal d'alarme structurel.

3. Le Cameroun va couvrir ses trous par... l'endettement

Pour combler le gap, le Gouvernement prévoit notamment :

• ➡ 400 milliards en titres publics

• ➡ 589 milliards en financements bancaires

• ➡ 1 000 milliards d'emprunts extérieurs

• ➡ 168 milliards en financements exceptionnels

Nous empruntons pour rembourser... d'autres emprunts.

C'est le début du cycle dangereux où la dette nourrit la dette.

4. Le poids des arriérés : 498 milliards à payer

En 2026, le Budget d'Investissement Public (BIP) représente 35,7 % des dépenses primaires contre 35,5% en 2025. Toutefois, par rapport au budget de l'Etat, la part du BIP baisse à 22,8 % contre 24,2 % en 2025.

S'agissant des conditions de son équilibre, le budget 2026 présente un solde global déficitaire de **631,0 milliards** contre **309,9 milliards** en 2025, traduisant ainsi un accroissement du besoin de financement budgétaire de l'ordre de **327,1 milliards**. Outre ce déficit, le Gouvernement devra faire face aux autres charges de financement, à savoir : **1) amortissement de la dette intérieure et extérieure évaluée à 1 870,6 milliards ; 2) remboursement des crédits TVA à hauteur de 84,0 milliards ; 3) paiement des arriérés intérieurs d'un montant de 498,8 milliards et enfin, 4) sorties nettes de trésorerie de l'ordre de 20,0 milliards.**

Tenant ainsi compte des charges qui viennent d'être rappelées, le besoin de financement de l'Etat au titre de l'exercice 2026 se chiffre globalement à **3 104,2 milliards de FCFA**, contre 2 326,5 milliards en 2025, soit une hausse de **777,5 milliards**.

En vue de satisfaire ce besoin de financement, le Gouvernement devra recourir aux sources de financement ci-après : **i) tirages sur prêts-projets (826,7 milliards) ; ii) émission de titres publics (400,0 milliards) ; iii) financements bancaires (589,7 milliards) ; v) appuis budgétaires (120,0 milliards) ; vi) financements exceptionnels (167,8 milliards) et enfin ; vii) emprunts extérieurs (1 000 milliards).**

Outre l'inscription des mesures nouvelles en matières fiscale, douanière et non fiscale, le projet de loi de finances 2026 impulse un certain nombre d'innovations au registre desquelles : **a) la suppression des chapitres communs et leur remplacement par deux dotations consacrées aux dépenses accidentelles et imprévisibles logées respectivement au MINFI (fonctionnement) et au MINEPAT (investissement) ; b) le changement du mode de présentation des budgets de certaines institutions de souveraineté, désormais libellé sous forme de dotation ; c) l'application intégrale du décret portant nomenclature budgétaire de l'Etat ; d) l'éclatement du Fonds de reconstruction des Régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest en deux Fonds distincts, pour une meilleure efficacité.**

Il y a également lieu de signaler qu'en droite ligne des engagements pris par le Chef de l'Etat lors de sa prestation de serment, il est créé un Fonds Spécial pour le soutien de l'autonomisation économique des femmes et la promotion de l'emploi des jeunes qui sera pourvu à hauteur de 50 milliards de FCFA.

En 2026, l'orientation de la politique budgétaire globale du Gouvernement demeure la consolidation de la situation des finances publiques en cohérence avec le pacte de Convergence de la CEMAC tout en garantissant la mise en œuvre efficace des objectifs prioritaires de la SND30.

Telle est l'économie du présent projet de loi, soumis à l'examen du Parlement. /-

C'est un indicateur clair :

➡ L'État n'arrive plus à payer à temps ce qu'il doit aux entreprises.

Résultat :

- les PME s'effondrent,
- la croissance réelle est étouffée,

- l'emploi reste au point mort.

🌀 5. Le Fonds pour les Femmes et les Jeunes : 50 milliards seulement

C'est une bonne annonce...

Mais posons calmement la question :

➡ 50 milliards pour les jeunes et les femmes

➡ 3 104 milliards de financements à trouver

Cela représente 1,6% du besoin national.

Un symbole, pas une solution.

🌀 Nous ne sommes pas là pour critiquer brutalement.

Nous sommes là pour expliquer, éclairer, responsabiliser.

Voici notre lecture stratégique :

✓ Le Cameroun a besoin d'un budget réaliste, orienté vers la production réelle.

✓ Nous devons sortir de la dépendance aux emprunts et relancer les chaînes de valeur nationales.

✓ La transformation structurelle (SND30) ne peut réussir sans souveraineté monétaire partielle, ni sans gouvernance rigoureuse.

✓ L'avenir économique se construira avec une nouvelle génération de leaders, intèg-

res et transparents.

Le CoCitoyen appelle à une révolution pacifique de la conscience

Pas une révolte.

Pas une agitation.

Une prise de conscience collective, guidée par :

- la pédagogie,

- la lucidité,

- la stratégie,

- et l'unité nationale.

C'est ainsi que naîtra la Troisième République, moderne, souveraine, et économiquement solide.

Nous construisons. Nous éveillons. Nous unissons.

La 3^e République n'est pas un slogan.

C'est une marche. Et nous venons de faire un pas de plus.

#ExerceTonPouvoir

TABLEAU DE BORD DE L'ÉCONOMIE

2ème trimestre 2025 : une morosité ambiante qui inquiète les entreprises

TABLEAU DE BORD

2^{ème} trimestre 2025

Figure 12 : Principales faiblesses de l'environnement des affaires au 2^{ème} trimestre 2025 comparativement au 1^{er} trimestre 2024 (part des Entreprises pour lesquelles la faiblesse est importante ou très importante)

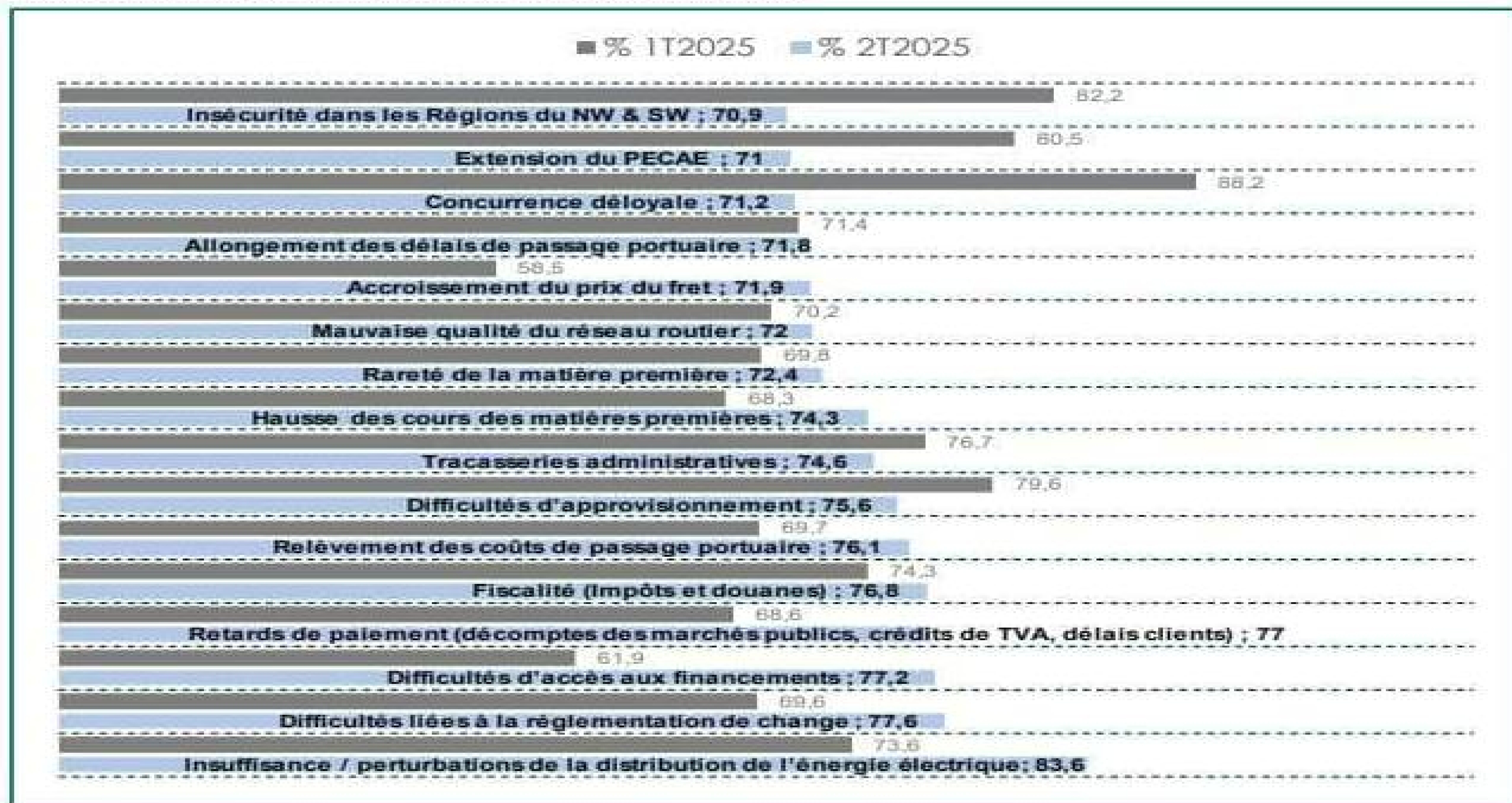


TABLEAU DE BORD

2^{ème} trimestre 2025

Tableau 1 : Perception des chefs d'Entreprises de la dynamique des indicateurs de performance internes au 2^{ème} trimestre 2025 (en %)

	Baisse		Stable		Hausse		Solde d'opinion	
	(a)	(*)	(b)	(*)	(c)	(*)	(c-a)	(*)
Chiffre d'Affaires	40	-4	24,4	5,4	35,6	-1,4	-4,4	2,6
Ventes (volumes)	41,3	0,4	22,7	-1,2	36	0,8	-5,3	0,4
Prix de vente sur le marché	16,2	2,4	73,5	4,7	10,3	-7,2	-5,9	-9,6
Niveau de production /de fréquentation/etc.	41,2	23,2	29,4	-6,7	29,4	-16,5	-11,8	-39,7
Coûts de production	28,6	11,4	38,8	4,4	32,7	-15,7	4,1	-27,1
Coûts d'approvisionnement	20	11,8	50	0,8	30	-12,6	10,0	-24,4
Stocks de matières premières	30,8	10,4	41	-3,9	28,2	-6,5	-2,4	-16,9
Stocks de produits finis	27,9	3,4	37,2	-3,6	34,9	0,2	7,0	-3,2
Résultat Net	51,9	16,3	13,9	-13,9	34,2	-2,5	-17,7	-18,8
Situation de Trésorerie	52,5	17,6	13,8	-19,9	33,8	2,5	-18,7	-15,1
Endettement (Court Terme)	15,7	-4,6	41,2	-1	43,1	5,6	27,4	10,2
Endettement (Moyen/long terme)	8	-8,7	64	7,3	28	1,3	20,0	10,0
Effectifs	17,2	0,2	66,7	5,7	16,1	-5,9	-1,1	-6,1

(*) Écart par rapport au trimestre précédent.

Tableau 2 : Évolution de la perception des tendances de l'activité (2^{ème} trimestre 2024 - 2^{ème} trimestre 2025)

	1T2024	2T2024	3T2024	4T2024	1T2025	2T2025
Chiffre d'affaires	2,4	-10,5			-7,0	-4,4
Ventes (volumes)	6,0	-14,7			-5,7	-5,3
Prix de vente sur le marché	3,6	3,4			3,7	-5,9
Niveau de production /de fréquentation/etc.	-14,3	-4,0			27,9	-11,8
Coûts de production	50,0	20,0			31,2	4,1
Coûts d'approvisionnement	48,0	35,7			34,4	10,0
Stocks de matières premières	-11,7	-16,6			14,3	-2,6
Stocks de produits finis	-9,1	0,0			10,2	7,0
Résultat Net	2,7	23,3			1,1	-17,7
Situation de Trésorerie	7,9	0,0			-3,6	-18,7
Endettement (Court Terme)	10,7	11,8			17,2	27,4
Endettement (Moyen/long terme)	7,7	6,7			10,0	20,0
Effectifs	-2,7	-4,6			5,0	-1,1

Tableau 3 : Soldes d'opinions sur la tendance des indicateurs de performance suivant les secteurs d'activité au 1^{er} trimestre 2025

	Chiffre d'Affaires	Ventes	Coûts de production	Coûts d'approvisionnement	Résultat net	Situation de Trésorerie	Effectifs
Industries agroalimentaires	-36,3	-40	-30	-33,4	-11,1	11,1	-45,4
Autres industries	-12,5	-12,5	-25	-37,5	14,3	37,5	-57,1
Commerce de gros et détail	-16,7	-30	-9,1	-33,3	0	25	-20
Banques & Assurances	31,6	50	0	36,4	30	33,3	50
Transports, postes et auxiliaires de transport	75	75	50	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	33,4
Services aux entreprises	-25	-33,4	10	-33,3	-20	-20	-53,8

Tableau 9 : Perception de l'importance des faiblesses de l'environnement des affaires (en %) au 2^{ème} trimestre 2025 (en %) dans le Commerce

Rang		PEU IMPORTANT		IMPORTANT		TRÈS IMPORTANT		AU MOINS IMPORTANT	
		(a)	(*)	(b)	(*)	(c)	(*)	(c-a)	(*)
1	Réglementation des changes	11,1	-31,8	22,2	-6,4	66,7	38,1	88,9	31,7
2	Insécurité dans les Régions du NW & SW	11,1	2,8	44,4	-22,3	44,4	19,4	88,8	-2,9
3	Extension du PECAE	14,3	-2,4	42,9	-23,8	42,9	26,2	85,8	2,4
4	Accroissement du prix du fret	14,3	-28,6	57,1	21,4	28,6	7,2	85,7	28,6
5	Qualité des télécommunications	18,2	-4,9	45,5	-8,3	36,4	13,3	81,9	5
6	Tracasseries administratives	18,2	10,5	36,4	-40,5	45,5	30,1	81,9	-10,4
7	Délais de recouvrement des créances	42,9	-11,6	28,6	-7,8	28,6	19,5	57,2	11,7
8	Energie électrique	18,2	0	54,5	-9,1	27,3	9,1	81,8	0
9	Approvisionnement	20	10	40	-10	40	0	80	-10
10	Retards de paiement	20	-10,8	10	-5,4	70	16,2	80	10,8
11	Coûts de passage portuaire	22,2	-5,1	44,4	-19,2	33,3	24,2	77,7	5
12	Exigence de dépôt préalable des prix	50	8,3	16,7	-16,6	33,3	8,3	50	-8,3
13	Demande Faible	27,3	-1,3	54,5	-2,6	18,2	3,9	72,7	1,3
14	Concurrence déloyale	30	21,7	20	-13,3	50	-8,3	70	-21,6
15	Fiscalité (Impôts et douanes)	30	22,3	10	-51,5	60	29,2	70	-22,3

Tableau 10 : Perception des chefs d'Entreprises de la dynamique des indicateurs de performance internes au 2^{ème} trimestre 2025 (en %) dans les Banques et Assurances

	Baisse		Stable		Hausse		Solde d'opinion au	
	(a)	(*)	(b)	(*)	(c)	(*)	(c-a)	(*)
Chiffre d'Affaires	26,3	-27	15,8	9,1	57,9	17,9	31,6	44,9
Résultat Net	25	-25	0	-8,3	75	33,3	50	58,3
Situation de Trésorerie	26,3	-19,2	10,5	-16,8	63,2	35,9	36,9	55,1
Endettement (CT)	18,2	5,7	54,5	17	27,3	-22,7	9,1	-28,4
Endettement (MT & LT)	0	-16,7	66,7	16,7	33,3	0	33,3	16,7
Effectifs	29,4	-3,9	58,8	12,1	11,8	-8,2	-17,6	-4,3

Tableau 11 : Perception de l'importance des faiblesses de l'environnement des affaires 2^{ème} trimestre 2025 (en %) dans les Banques et assurances

Rang		PEU IMPORTANT		IMPORTANT		TRÈS IMPORTANT		AU MOINS IMPORTANT	
		(a)	(*)	(b)	(*)	(c)	(*)	(c-a)	(*)
1	Rareté de la matière première	0	-50	100	50	0	0	100	50
2	Retards de paiement	0	-30	62,5	12,5	37,5	17,5	100	30
3	Tracasseries administratives	20	-25,5	60	5,5	20	20	80	25,5
4	Accès aux financements	25	-25	62,5	62,5	12,5	-37,5	75	25
5	Energie électrique	25	-15	50	10	25	5	75	15
6	Réglementation des changes	25	-2,3	41,7	-12,8	33,3	15,1	75	2,3
7	Exigence du certificat de conformité sanitaire	0	0	0	0	0	0	0	0
8	Approvisionnement	33,3	33,3	66,7	-33,3	0	0	66,7	-33,3
9	Fiscalité (Impôts et douanes)	33,3	-5,2	50	11,5	16,7	-6,4	66,7	5,1
10	Qualité des télécommunications	38,5	0	46,2	0	15,4	0	61,6	0
11	Qualité du réseau routier	40	-30	53,3	43,3	6,7	-13,3	60	30
12	Coûts de passage portuaire	42,9	-57,1	28,6	28,6	28,6	28,6	57,2	57,2
13	Concurrence déloyale	45,5	25,5	36,4	-43,6	18,2	18,2	54,6	-25,4
14	Insécurité dans les Régions du NW & SW	45,5	20,5	36,4	-30,3	18,2	9,9	54,6	-20,4
15	Hausse des cours des matières premières	50	0	50	0	0	0	50	0
13	Rareté de la matière première	0	-50	100	50	0	0	100	50
14	Retards de paiement	0	-30	62,5	12,5	37,5	17,5	100	30

CAN MAROC 2025

L'association des Amis du Maroc au 237 met en place une équipe d'orientation et d'assistance de ses membres pour l'obtention des E-visas !







FHO-25-000001

ELECTRONIC VISA

تأشيرة الكترونية

Electronic Visa N° E-2L.....

Valid from 21/11/2025

Until 19/01/2026

Type Event : Africa Cup of Nations 2025

Number of entries Multiples entrees

تأشيرة الكترونية رقم

صالحة ابتداء من

لغاية

نوع

عدد الزيارات

ADDITIONAL INFORMATION معلومات شخصية

● The information on your eVisa

Le Comité supporters : Fan ID à celle du e-Visa – bancaires, réservation
 d'Organisation Local et la - L'obtention d'un Fan ID s'effectue au sein de d'hôtel, passeport valide)
 CAF ont annoncé la gra- ID est obligatoire l'application YALLA Tous derrière nos Lions
 tuité des e-Visas via l'ap- - L'ensemble du proces- certains documents Indomptables !
 plication YALLA pour les sus – de la demande du sont exigibles (relevés Contact : 6 96 09 78 70

Comment l'expérience qualité peut contribuer à améliorer le service client dans une banque

C'est l'objectif de la 2ème Édition de la Caravane Qualité Société Commerciale Banque Cameroun organisée lundi 24 novembre 2025 au sein de l'agence pilote PP Bonanjo. Elle s'inscrit pleinement dans la démarche d'amélioration continue de la qualité de service offerte dans l'ensemble des agences SCB Cameroun.

A S C B Cameroun, on précise qu'il ne s'agit pas d'une simple opération de communication, mais d'un engagement profond de la Direction Générale à écouter directement le client pour transformer ses retours en actions concrètes d'amélioration des processus internes. La caravane est plutôt interactive et guidée par le sacro principe anglo-saxon « *learning by doing* » apprendre dans l'action, toucher les réalités pour prendre des enseignements dans le sens de l'amélioration du service client. Le thème de la caravane est plutôt évocateur et colle à cet objectif « *SCB Cameroun Relance sa Caravane Qualité pour une Expérience Client Réinventée.* »

L'objectif étant défini, le décor est planté « *Le client est au centre de nos préoccupations. La Caravane Qualité est notre outil privilégié pour aller à sa ren-*



contre. En recueillant les informations 'à chaud', nous nous assurons que chaque action d'amélioration que nous entreprenons est directement alignée sur les attentes réelles de nos clients. Il s'agit d'un investissement majeur dans la fidélisation et dans la modernisation de notre offre de service » Sur le terrain de l'action, cette caravane est de recueillir des informations précieuses et à chaud

directement auprès des clients. L'approche terrain permet de comprendre les besoins, les attentes, et les points de friction dans le parcours client en temps réel. Avec comme résultat probant démarche proactive qui garantit que les solutions implémentées par la banque soient pertinentes et centrées sur l'utilisateur, garantissant in fine une meilleure expérience client (CX) et un renforcement de la relation

de confiance. La SCB Cameroun vise ainsi l'excellence opérationnelle.

Au finish La couverture de 10 agences sur l'ensemble du territoire national démontre la volonté de la SCB d'avoir une vision exhaustive et inclusive des défis et des réussites en matière de qualité de service, qu'il s'agisse des grands centres urbains ou des agences de régions.

© Camer.be :
Ben OWAY

2ÈME ÉDITION DE LA CARAVANE QUALITÉ SCB CAMEROUN « SCB Cameroun Relance sa Caravane Qualité pour une Expérience Client Réinventée. »



Le lancement officiel de la 2ème Édition de la Caravane Qualité SCB Cameroun a eu lieu le lundi 24 novembre 2025 au sein de l'agence pilote PP Bonanjo.

La Caravane Qualité est une initiative stratégique qui s'inscrit pleinement dans la démarche d'amélioration continue (ou "méliorative") de la qualité de service offerte dans l'ensemble des agences SCB Cameroun.

Argument Clé : Il ne s'agit pas d'une simple opération de communication, mais d'un engagement profond de la Direction Générale à écouter directement le client pour transformer ses retours en actions concrètes d'amélioration des processus internes.

L'objectif principal de cette

caravane est de recueillir des informations précieuses et à chaud directement auprès des clients. L'approche terrain permet de comprendre les besoins, les attentes, et les points de friction dans le parcours client en temps réel.

Argument Clé : Cette démarche proactive garantit que les solutions implémentées par la banque sont pertinentes et centrées sur l'utilisateur, garantissant in fine une meilleure expérience client (CX) et un renforcement de la relation de confiance. La SCB Cameroun vise ainsi l'excellence opérationnelle.

La 2ème édition de la Caravane Qualité s'annonce plus ambitieuse, couvrant une zone géographique étendue pour maximiser l'impact.

La couverture de 10 agences sur l'ensemble du terri-



toire national démontre la volonté de la SCB d'avoir une vision exhaustive et inclusive des défis et des réussites en matière de qualité de service, qu'il s'agisse des grands centres urbains ou des agences de régions.

NB: "Le client est au centre de nos préoccupations. La Caravane Qualité est notre outil privilégié pour aller à sa

rencontre. En recueillant les informations 'à chaud', nous nous assurons que chaque action d'amélioration que nous entreprenons est directement alignée sur les attentes réelles de nos clients. Il s'agit d'un investissement majeur dans la fidélisation et dans la modernisation de notre offre de service."



SCB Cameroun
Attijariwafa bank Group
Believe in you



**7 DAYS TO
ACCELERATE YOUR
PROJECTS**

SCB BLACK WEEK

SUSCRIBE TO YOUR LOAN AT **6%**,
NOVEMBER 21ST TO 28TH* AND ENJOY
REDUCED PROCESSING FEES.

SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUE CAMEROUN Groupe Attijariwafa bank - Limited Company with Board of Directors with a capital of 10.54 billion FCFA - RCCM. N°89.5.152 - RC/YA0/2020/M/2015 - Headquarters 530 Roi George Street - P.O Box 300 Douala (Cameroon) Complaint Num : 697 639 657 - 650 807 916 - 650 808 093 - E-Mail : service.reclamations@scbcameroun.com

www.scbcameroun.net



SCB Cameroun
Groupe Attijariwafa bank

Croire en vous

**CHANGEZ
D'AVIS SUR LES
RENTREES!**

SCB SUKUL

JUSQU'À 10 000 000 FCFA

**DIFFÉRÉ
03 MOIS**

**DUREE : 10 MOIS
RENOUVELABLE**



SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUE CAMEROUN Groupe Attijariwafa bank - Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 10,54 milliards FCFA/RCCM. N°89.5.152 - RC/YA0/2020/M/2015 - Direction Générale : 530, Rue du Roi George B.P. 300 Douala (Cameroon) Num réclamation : 697 639 657 - 650 807 916 - 650 808 093 - E-Mail : service.reclamations@scbcameroun.com

www.scbcameroun.net



Nouveaux Bouchons

Écologiques

Ergonomiques

Solides

Étanches

**FORMATS
DISPONIBLES
0,35L & 1,20L**



**FORMATS
DISPONIBLES
0,35L & 1,20L**



**FORMATS
DISPONIBLES
0,35L & 1,20L**



**FORMATS
DISPONIBLES
0,33L & 0,5L**



www.sourcedupays.com

